



Termes de référence

6^{ème} Programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et la République du Congo 2020-2026

Évaluation du programme de pays

Mars 2025



Contenu

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Contexte national.....	2
3.	Programme de pays de l'UNFPA	6
4	But, objectif et champ de l'évaluation	12
4.1.	But	12
4.2.	Objectifs.....	12
4.3.	Champ de l'évaluation.....	12
5	Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation	13
5.1.	Critères d'évaluation	13
5.2.	Questions préliminaires d'évaluation.....	14
6.	Approche et méthodologie	16
6.1.	Approche	16
6.2.	Méthodologie	18
7	Le processus d'évaluation	22
8	Les produits de l'évaluation	25
9	Assurance et contrôle qualité	27
10	Calendrier indicatif et plan de travail	28
11	Gestion de l'évaluation	30
12	Composition de l'équipe d'évaluation.....	32
12.1.	Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation.....	32
12.2.	Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation	34
13	Budget et modalités de paiement	37
	Bibliographie et ressources.....	39
15.	Annexes	40



Acronymes

ACP	Analyse commune de pays 2021
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
EQA	Contrôle de qualité du rapport d'évaluation
EQAA	Assurance et contrôle de la qualité d'évaluation
Gov RC	Gouvernement de la République du Congo
HCT	Equipe humanitaire de pays
INS	Institut National de la Statistique
IJS	Indemnité journalière de subsistance
ODD	Objectifs de développement durable
PAPP	Plan d'action du programme de pays
S&E	Suivi et évaluation
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
TdR	Termes de références
UNCT	Equipe de pays des Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNEG	Groupe d'évaluation des Nations Unies
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNSDCF	Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable
VBG	Violence basée sur le genre
WCARO	Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SRMNIA	Stratégie de Santé Reproductive Maternelle, Néonatale, Infantile et des Adolescents



1. Introduction

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est l'agence des Nations Unies qui a pour mission de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement sans danger et chaque jeune réalise pleinement son potentiel. L'objectif stratégique de l'UNFPA est de "réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de garantir les droits reproductifs et de réduire la mortalité maternelle en vue d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Avec cet appel à l'action, l'UNFPA contribue directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable.¹ Ces résultats transformateurs contribuent à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD), et plus directement à : (a) permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD 3); (b) parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD 5); (c) réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10); (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (ODD 13); promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16); et renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser (ODD 17). Conformément à la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UNFPA cherche à mettre davantage l'accent sur les aspects de ses interventions visant à « ne laisser personne de côté » et à « atteindre en premier ceux qui sont les plus défavorisés ».

L'UNFPA est actif en République du Congo depuis 1972. Le soutien que le bureau de pays de l'UNFPA Congo fournit au Gouvernement du Congo dans le cadre du 6ème Programme de pays 2020-2026 porte sur les besoins et les priorités de développement national énoncés dans :

- Les plans nationaux de développement 2018-2022 puis 2022-2026
- L'Analyse Commune de Pays (ACP) des Nations Unies 2019, révisée en 2021 et 2024
- Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2018-2024 étendu à 2026. Il est important de souligner que ce programme de pays a connu deux plans nationaux de développement, deux plans stratégiques de l'UNFPA et par conséquent deux plans cadres de Coopération des Nations Unies.

La politique d'évaluation (2024) de l'UNFPA exige que les programmes de pays soient évalués au moins une fois tous les deux cycles de programme ; "à moins que la qualité de l'évaluation du programme national précédente n'ait pas été satisfaisante et/ou que des changements importants ne se soient

¹ [UNFPA Strategic Plan 2022-2025](#)



produits dans les contextes nationaux.” L'évaluation du programme de pays fournira une appréciation indépendante concernant la pertinence et la performance du 6ème Programme de pays 2020-2024 étendu à 2026 par le Conseil d'administration de l'UNFPA en septembre 2024, et offrira une analyse de différents facteurs favorables et contraignants qui influent sur l'exécution du programme et la réalisation des résultats prévus. L'évaluation de programme de pays tirera aussi des conclusions et fournira un ensemble de recommandations concrètes pour le prochain cycle de programme.

L'évaluation sera mise en œuvre conformément au [manuel d'évaluation de l'UNFPA](#). Le Manuel fournit des directives pratiques pour la gestion et la conduite des évaluations de programme de pays afin d'assurer la production d'évaluations de qualité qui soient conformes aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et aux bonnes pratiques internationales d'évaluation.^[1] Il propose une approche détaillée pour préparer des évaluations reposant sur une méthodologie solide et définit les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes à toutes les étapes du processus d'évaluation. Le [Manuel](#) comprend un ensemble de documents prêts à l'emploi: modèles et présentations adaptables, listes de contrôle, ou directives pratiques sur les activités et tâches spécifiques que les évaluateurs et le gestionnaire de l'évaluation effectuent au cours des différentes phases de l'évaluation. Les évaluateurs, le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays et les autres parties prenantes sont tenus de suivre les directives du [Manuel](#) tout au long du processus d'évaluation

Le public principal et les premiers utilisateurs cibles de l'évaluation sont les suivants: (i) le bureau de pays de l'UNFPA Congo; (ii) Gouvernement du Congo ; (iii) les partenaires de mise-en-œuvre du bureau de pays de l'UNFPA Congo; (iv) les détenteurs de droits impliqués dans les interventions de l'UNFPA et les organisations qui les représentent (en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes), (v) l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT); (vi) Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, WCARO]; et (vii) bailleurs. Les résultats de l'évaluation intéressent également un grand nombre de parties prenantes, notamment: (i) le siège et bureaux de l'UNFPA; (ii) le Conseil d'administration de l'UNFPA; (iii) le monde universitaire; et (iv) les organisations locales de la société civile et les ONG internationales. Les résultats de l'évaluation seront diffusés en utilisant les canaux de communication traditionnels et numériques.

L'évaluation sera dirigée par un gestionnaire au sein du bureau de pays de l'UNFPA Congo en étroite consultation avec le gouvernement [nom du pays], suivant les orientations du conseiller régional en suivi et évaluation (S&E) du [acronyme du bureau régional de UNFPA], et en consultation avec le groupe de référence tout au long du processus d'évaluation. Une équipe d'évaluateurs externes indépendants mèneront l'évaluation et prépareront un rapport d'évaluation conformément aux présents termes de référence (TdR) et aux directives du [Manuel](#).

2. Contexte national

La population du Congo est de 6 142 180 habitants, dont 50,3 % sont des femmes (RGPH-5, 2023). Le taux de croissance annuel de la population est de 3,2 %. La population congolaise est caractérisée par sa jeunesse, avec 76% de la population âgée de 0 à 35 ans révolus (75,3% pour les hommes contre 76,7%



pour les femmes). La structure des âges donne la possibilité de maîtriser le dividende démographique, si de bons investissements sont réalisés. La population urbaine représente 56%, concentrée essentiellement dans les deux plus grands centres urbains notamment Brazzaville (33 %) et Pointe-Noire (17 %).

Le contexte national est caractérisé par les crises économique et financière depuis 2015 et la survenue en 2020 de la pandémie à coronavirus. Les tensions socio-politiques liées aux différentes échéances électorales n'ont également pas favorisé à ce que le pays s'inscrive sur une trajectoire ascendante pour certains ODD prioritaires surtout en matière de lutte contre la pauvreté, la promotion d'une croissance économique diversifiée et inclusive et l'amélioration des services sociaux de base (santé, éducation, eau, électricité...).

L'analyse de la qualité de la croissance économique et la tendance générale des progrès des ODD au Congo mettent en exergue quatre leviers accélérateurs des 17 ODD en raison de leur forte capacité à générer des effets multiplicateurs sur les cibles des ODD : (1) Economie : Transformation structurelle de l'économie congolaise ; (2) Social : Réduction drastique de la pauvreté, inclusion sociale et développement du capital humain ; (3) Environnement : Renforcement de la résilience des communautés de base et amélioration de la gouvernance environnementale et (4) Gouvernance : Consolidation de l'état de droit pour une gouvernance inclusive, confiance et cohésion sociale renforcées.

Sur la base de tous ces éléments, cinq groupes sociaux les plus vulnérables subissant des privations économiques, sociales et de leurs droits d'accès aux services sociaux et aux opportunités de revenus décents pour faire face à leurs besoins essentiels, ont été identifiés. Il s'agit de : (1) personnes vivant dans l'extrême pauvreté monétaire et multidimensionnelle aussi bien en milieu urbain que dans les zones rurales, avec une forte proportion de jeunes, de femmes, de petits agriculteurs et de micro entrepreneurs/salariés du secteur informel ; (2) les femmes, les filles, les adolescentes et les enfants confrontés à un accès limité aux services de santé et ces deux groupes subissent toutes les formes de privations et de violences ; (3) des enfants de moins de 5 ans touchés par la malnutrition, (4) la population autochtone durement et continuellement touchée par toutes les formes de stigmatisation et d'exclusion dans toutes les sphères et (5) les personnes vivant avec différentes formes de handicap dont le nombre n'est pas connu avec exactitude ainsi que les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH.

Le taux de mortalité maternelle est de 436 décès pour 100 000 naissances vivantes selon l'enquête MICS 2014-2015. D'après le rapport 2020 de la Banque Mondiale, le taux de mortalité maternelle est estimé à 378 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les rapports de surveillance des décès maternels et infantiles 2022 et 2023 indiquent respectivement un ratio de 414 et de 304 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Cette forte mortalité observée est due aux causes directes dont les hémorragies du post partum, l'éclampsie et aux causes indirectes dont le paludisme et le VIH-SIDA.

Malgré les tendances positives sur l'accès aux services de santé reproductive, s'expliquant par la proportion de femmes ayant accès aux soins prénatals (entre 88 et 93 %), et la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (entre 86 et 94 %), la qualité des soins et



services reste un véritable défi : a) la disponibilité de médicaments vitaux (48,4 % des hôpitaux) ; et b) les pénuries des produits de base (70 % des établissements de santé) d'après l'enquête de 2017 menée auprès des établissements ; La densité varie de 4,6 à Pointe-Noire à 0,5 dans la Sangha. Dans la situation actuelle, l'atteinte de l'ODD 3 demeure un grand défi (ministère de la Santé, 2018).

D'après l'Enquête à indicateurs multiples (2015), le taux de fertilité total est toujours élevé mais a diminué de 5,1 à 4,4 enfants par femme en âge de procréer entre 2012 et 2015. Ce taux est très élevé chez les adolescentes (111 pour 1 000 naissances vivantes parmi les 15-19 ans), dont 33 % d'entre elles étaient soit enceintes soit de jeunes mères. La sexualité précoce affecte très largement les adolescentes, car 26 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont donné naissance avant l'âge de 18 ans.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'ODD n°3, l'OMS estime que la densité du personnel de santé doit être d'au moins 4,45 pour 1000 habitants pour que le pays dispose d'assez de ressources humaines pour offrir l'ensemble des paquets de services de santé requis. Avec une densité moyenne de 1,0 personnel de santé pour 1.000 habitants, le Congo ne dispose pas d'un effectif suffisant pour améliorer ses chances d'atteindre l'ODD n°3 d'ici à 2030. A ce déficit, il faut ajouter l'inégale répartition de ce personnel de santé sur le territoire national. Trois départements (25%) ont moins d'un médecin, infirmier, sage-femme pour 1 000 habitants ; environ 58% (7/12) des départements ont environ 1 médecin, infirmier et sage-femme pour 1 000 habitants. Un seul département a plus de 2 médecins, infirmiers et sage-femmes pour 1 000 habitants. La répartition par département laisse percevoir que plus de trois quart (77,7%) des médecins sont concentrés à Brazzaville (61,8%) et Pointe Noire (15,9%). Près de 47% de ces médecins sont des spécialistes et avec comme spécialités prédominantes la Gynécologie-obstétrique (11,6%), la Cardiologie (8,3%), la Pédiatrie (5,8%) et l'ORL (4,6%). Pour ce qui est des sage-femmes, l'on note également une inégale répartition par département avec une forte concentration à Brazzaville (47,3%) et à Pointe-Noire (17,5%). Le constat est le même pour la répartition des infirmiers par département avec 39,5% à Brazzaville et 13,9% à Pointe Noire. Plus de deux tiers (69,4%) des infirmiers sont des fonctionnaires. Dans l'ensemble du pays, il existe 511 médecins pour une population de 5.731.85516 habitants avec un ratio de 0,9 médecin pour 10 000 habitants. Ces résultats traduisent l'insuffisance du nombre de médecins sur l'étendue du territoire national. Seuls les départements de Brazzaville et de la Cuvette Ouest sont au-delà de la norme de l'OMS avec chacun 1,5 médecins pour 10 000 habitants, correspondant à une charge de travail respectivement de 6 737 et 6 657 habitants par médecin. Les départements de la Bouenza et des Plateaux ont le ratio le plus faible (0,2 médecins pour 10000 habitants). Sur l'ensemble du territoire national, il existe 754 sage-femmes pour un effectif de 1 501123 femmes en âge de procréer (15-49 ans) ; ce qui correspond à un ratio de 2,5 sage-femmes pour 5 000 femmes en âge de procréer. Ce résultat montre que le Congo dispose suffisamment des sage-femmes pour la prise en charge des femmes en âge de procréer. En termes de ratio, le pays compte 7,8 infirmiers pour 10 000 habitants soit une charge de travail de 1 276 habitants pour un infirmier. Ces résultats sont au-delà de la norme de l'OMS qui recommande un infirmier pour 10 000 habitants. Pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°3, l'OMS estime que la densité du personnel de santé doit être



d'au moins 4,45 médecins, sage-femmes, infirmiers pour 1 000 habitants pour que le pays dispose d'assez de ressources humaines pour offrir l'ensemble des paquets de service de santé requis.

Le niveau élevé de fertilité et de mortalité maternelle est également dû aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale parmi les adolescents âgés de 15 à 19 ans (41,4 %), par rapport à la moyenne nationale (17,9 %) en 2015. La prévalence contraceptive moderne a diminué et est passée de 22 % en 2012 à 18,5 % en 2015.

Au niveau national, la proportion des formations sanitaires qui offrent les services de PF connaît une baisse. Elle est passée de 83,7% en 2019 à 76,1% en 2021, et à 82,0% en 2024 (Enquêtes Supplies).

Au niveau des inégalités de sexe, l'indice de développement de genre du Congo pour 2019 est de 0,929 et celui d'inégalité de genre de 0,570 classant le pays au 149ème rang sur 189 pays. Ces faibles performances renvoient au fort taux de mortalité maternelle (304 décès pour 100 000 naissances), au faible taux de représentation au Parlement (13,6 %), aux inégalités d'accès aux études secondaires (46,7 % pour les filles et 51,3 % pour les garçons) et les faibles taux d'activité des femmes par rapport aux hommes, surtout dans le secteur formel. Par ailleurs, l'insuffisance des données factuelles de qualité d'envergure nationale sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et l'insuffisance des services de prise en charge des survivants ne facilitent pas la mesure de l'ampleur du phénomène et la protection holistique qu'il exige. Cependant en zone humanitaire, le programme a pris en charge 626 en 2020, 1023 en 2021, 947 en 2022, 1 116 cas de VBG en 2023 et 1 279 en 2024.

Ainsi, pour une réponse appropriée, le Congo s'est doté, avec l'appui technique et financier du SNU, d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Cette stratégie est assortie d'un Plan d'action (2021-2025) ayant sous-tendu un plaidoyer qui a abouti à un engagement de haut niveau de l'Etat, traduit par l'adoption de la loi MOUEBARA n°19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo, du décret n°2022-237 du 4 mai 2022 portant création, attributions et organisation du programme national de lutte contre les violences faites aux femmes et la loi n° 1-2023 du 21 février 2023 portant création du centre MOUEBARA pour l'accueil et la réhabilitation des femmes et filles victimes de violences.

La capacité à produire, analyser, diffuser et utiliser les données sur la population est globalement faible. Le rapport préliminaire et celui des populations résidentes par localités ont été publiés à partir des données du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) réalisé en 2023. Il reste la production et la publication des rapports thématiques. La dernière enquête démographique et de santé date de 2012. Le système d'information sanitaire souffre de l'existence de systèmes parallèles, de la mauvaise qualité des données, de la faible couverture et du retard dans la transmission des rapports: (ministère de la Santé, 2018).

La République du Congo n'est pas classée comme pays à haut risque humanitaire. Selon les données figurant sur Risk Inform, le pays est considéré en 2020-2021 comme stable en termes de risques de



catastrophes naturelles et de conflits (5,2 sur une échelle de 10). Toutefois, depuis quelques années le pays est de plus en plus confronté aux inondations cycliques et glissements de terrain. Ces derniers sont liés aux fortes pluies dues aux changements climatiques entraînant les débordements fréquents de la rivière Oubangui et du fleuve Congo dans la partie septentrionale, et dans les zones d'habitation anarchiques des grandes villes comme Brazzaville et Pointe Noire. C'est pourquoi, en 2019, 2020 et 2023, le Gouvernement a déclaré l'état d'urgence et de catastrophe humanitaire du fait de la destruction des maisons, infrastructures communautaires et voies de communication. Les réponses du gouvernement sont souvent insuffisantes, malgré l'existence d'une stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes (2017).

[1] UNEG, Normes et règles d'évaluation (2016): <https://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

3. Programme de pays de l'UNFPA

L'UNFPA travaille avec le Gouvernement de la République du Congo depuis [1972 pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), promouvoir l'égalité de genre, réaliser les droits et les choix des jeunes et renforcer la production et l'utilisation de données démographiques pour le développement. L'UNFPA met en œuvre actuellement le programme de pays en République du Congo.

Le 6ème Programme de pays (2020-2026 est aligné au plan national de développement 2022-2026, à l'UNDAF révisé 2020-2026 et au plan stratégique de l'UNFPA 2022-2025. Il a été élaboré en collaboration avec le gouvernement, la société civile, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, y compris les organismes des Nations Unies, le secteur privé et le monde universitaire.

Le bureau de pays de l'UNFPA Congo met en œuvre son programme de pays selon les modes d'engagement suivants: (i) plaidoyer et dialogue sur les politiques, (ii) renforcement de capacités, (iii) gestion des connaissances, (iv) partenariats et coordination, et (v) fourniture de services]. L'objectif global du 6ème Programme de pays de l'UNFPA Congo 2020-2026 est d'assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, garantir les droits reproductifs et réduire la mortalité maternelle. Le programme de pays contribue aux priorités nationales aux résultats de l'UNDAF et au Plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA.

Priorités Nationales :

- Plan National de Développement /Dividende social et renforcement des infrastructures de base/Capital humain/Santé/Amélioration de la qualité des services de santé
- Plan National de Développement/Domaines d'accompagnement/Bonne gouvernance.

Effets de l'UNDAF :



- D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et services de santé essentiels de qualité (y compris la nutrition, l'eau, l'hygiène et assainissement, à une sécurité sanitaire, à une protection sociale pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique ;
- D'ici 2024, les populations bénéficient d'un système de gouvernance amélioré sur le plan institutionnel, démocratique et des droits humains pour un développement inclusif et participatif, la consolidation de la paix et de l'effort humanitaire.

Effets du plan stratégique de l'UNFPA :

- Accélération de la baisse des besoins non satisfaits en matière de planification
- Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025
- Accélération de la baisse des violences basées sur le genre (VBG) et les pratiques néfastes

Le 6^{ème} Programme de pays 2020-2026 a quatre domaines thématiques de programmation avec quatre produits (outputs) interconnectés : (i) Les acteurs du système d'approvisionnement ont des capacités renforcées, garantissant la disponibilité des produits de base de santé de la reproduction (médicaments traceurs et contraceptifs pour la PF) ; (ii) Les prestataires en matière de santé de la reproduction (SR) ont des capacités techniques renforcées pour offrir les services intégrés SR de qualité aux femmes, filles, adolescent(es)s, jeunes et autres groupes vulnérables (population autochtones, personnes vivant avec handicap, personnes vivant avec le VIH, réfugiés et les personnes déplacées...) ; (iii) Les institutions nationales ont des capacités techniques et opérationnelles à fournir des services multisectoriels en faveur de la prise en charge et de la prévention des violences basées sur le genre (VBG) ; (iv) Le système statistique national dispose des capacités renforcées dans la production et l'utilisation des données sur la population pour la réalisation des trois résultats transformateurs et d'autres engagements en lien avec la population.

Tous les produits (outputs) contribuent à la réalisation des résultats du Plan stratégique 2022-2025, des résultats de l'UNDAF et des priorités nationales ; ils entretiennent une relation multidimensionnelle avec ces résultats (outcomes).

Le programme devrait être mis en œuvre dans les départements du Pool, Likouala et Sangha, car ce sont les départements les plus touchés par la prévalence de la pauvreté et les crises humanitaires. La fourniture des produits de base liés à la santé reproductive se fera à l'échelle nationale.



Effet1 : Accélération de la baisse des besoins non satisfaits en matière de planification

Produit (output) 1: Les acteurs du système d'approvisionnement ont des capacités renforcées, garantissant la disponibilité des produits de base de santé de la reproduction (médicaments traceurs et contraceptifs pour la PF)

Cela a été réalisé à travers : a) Harmonisation et la mise en œuvre des normes et protocoles ; b) Mise à l'échelle de la contribution nationale à l'achat de produits contraceptifs ; c) Formation des agents de santé à fournir des services de planification familiale de qualité ; d) Renforcement des capacités de distribution des produits de base par les centres médicaux afin de garantir la parfaite disponibilité des produits dans les établissements de santé ; e) Création de la demande de contraception moderne et son accès via une distribution basée sur la communauté, des événements de portes ouvertes et des cliniques mobiles ; et f) Appui au système d'information et de gestion de la logistique.

Effet2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025

Produit (output) 2: Les prestataires en matière de santé de la reproduction (SR) ont des capacités techniques renforcées pour offrir les services intégrés SR de qualité aux femmes, filles, adolescent(es), jeunes et autres groupes vulnérables (population autochtones, personnes vivant avec handicap, personnes vivant avec le VIH, réfugiés et les personnes déplacées...)

Cela a été réalisé à travers : a) Renforcement des SONU en conduisant des évaluations et en établissant les réseaux de maternités SONU ; b) Renforcement des systèmes de surveillance et d'examen des décès maternels ; c) Mise à jour des formations initiales des sage-femmes ainsi que le déploiement des formations et des programmes d'encadrement des sage-femmes; d) Renforcement des capacités nationales dédiées à la gestion globale des fistules obstétriques et au traitement médical de la violence basée sur le genre ; e) créant des capacités de prévention du cancer du sein et du col de l'utérus ; f) Renforcement de la disponibilité des services de santé sexuelle et reproductive intégrée pour les adolescents ; g) Mise en place des cliniques mobiles afin de fournir des services intégrés aux populations indigènes ; h) Sensibilisation pour prévenir les grossesses précoces à l'école et en dehors ; i) Intégration de l'enseignement complet de la sexualité au sein des formations scolaires et j) Renforcement des capacités nationales visant à se préparer aux urgences et à fournir des services d'urgence dans les situations de crise humanitaire.

Effet3 : Accélération de la baisse des violences basées sur le genre (VBG) et les pratiques néfastes

Produit (output) 3 : Les institutions nationales ont des capacités techniques et opérationnelles à fournir des services multisectoriels en faveur de la prise en charge et de la prévention des violences basées sur le genre (VBG)

Cela a été réalisé à travers : a) Plaidoyer pour la défense, stratégie et dialogue de ratification d'instruments légaux internationaux et leur harmonisation avec le cadre légal national en faveur de la



promotion de l'égalité des sexes ; b) Appui aux partenaires nationaux afin de garantir la planification et la réalisation de la prévention et des interventions multisectorielles pour faire face à la violence sexiste, notamment dans le cadre de crises humanitaires ; c) Sensibilisation et mobilisation des communautés via l'implication d'hommes et de garçons, et en partenariat avec les organisations et chefs religieux et traditionnels de la communauté ; d) Promotion de la communication du changement de normes culturelles sociales et de comportement au niveau de la communauté pour éliminer les pratiques discriminatoires sexistes et augmenter l'utilisation des services de santé reproductive ; e) Renforcement des capacités et des partenariats avec les organisations des droits de l'homme pour promouvoir la lutte contre la violence basée sur le genre.

Effet1 : Accélération de la baisse des besoins non satisfaits en matière de planification

Effet2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025

Effet3 : Accélération de la baisse des violences basées sur le genre (VBG) et les pratiques néfastes

Produit (output) 4 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées dans la production et l'utilisation des données sur la population pour la réalisation des trois résultats transformateurs et d'autres engagements en lien avec la population.

Cela a été réalisé à travers : a) Elaboration de notes d'orientation et d'études approfondies axées sur la défense et la prise de décision ; b) Promotion de la culture de l'utilisation des données pour la prise de décision par toutes les parties prenantes ; c) Renforcement des capacités du système statistique national pour réaliser le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), l'enquête démographique et de santé, compiler et analyser des statistiques vitales, et appuyer le système d'information sanitaire ; d) Amélioration de la diffusion des données ventilées via la création d'une base de données et d'un symposium annuel ; e) Lancement opérationnel et le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route nationale afin de maîtriser le dividende démographique conformément au plan d'action de l'Union africaine ; et la production des rapports sociodémographiques.

Le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo participe également aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but d'assurer la coordination inter-agences et l'obtention efficace et efficiente de résultats tangibles à l'appui du programme de développement national et des ODD. Au-delà de l'équipe de pays des Nations Unies, le bureau de pays de l'UNFPA Congo participe à l'équipe de pays pour l'action humanitaire pour garantir que l'action humanitaire inter-agences est bien coordonnée, opportune, fondée sur des principes et est efficace pour soulager les souffrances humaines et protéger la vie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes touchées par la crise humanitaire.

L'élément central de l'évaluation est l'analyse de la logique et de la cohérence interne de la théorie du changement du programme de pays. La théorie du changement (annexe A) décrit comment et pourquoi l'ensemble des activités prévues dans le cadre du programme de pays devraient contribuer à une



séquence de résultats conduisant à l'objectif stratégique de l'UNFPA. Elle explique comment les activités entreprises contribuent à une chaîne de résultats qui mènent aux résultats escomptés ou observés. Lors de la phase de conception, les évaluateurs effectueront une analyse approfondie de la théorie du changement du programme de pays et de sa logique d'intervention. Cela les aidera à affiner les questions d'évaluation (voir les questions préliminaires dans la section 5.2), à identifier les indicateurs clés pour l'évaluation, à planifier la collecte de données (et à identifier les lacunes potentielles dans les données disponibles), et à fournir une structure pour la collecte, l'analyse des données et la formulation des réponses aux questions d'évaluation. L'examen, par les évaluateurs, de la théorie du changement (sa validité et son exhaustivité) est également crucial en vue d'éclairer la préparation de la théorie du changement du prochain programme de pays.



Le 6ème Programme de pays de l'UNFPA [en République du Congo (2020-2026 est basé sur le cadre de résultats suivants :

République du Congo/Cadre de résultats du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA 2020-2026

Document de programme pays Objectif/Vision :

Le principal objectif consiste à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle en améliorant l'accès et l'utilisation de services de santé sexuelle et productive de qualité, basés sur les droits, culturellement acceptables et adaptés à l'âge, en portant une attention spéciale aux femmes, aux jeunes et adolescents, à la communauté indigène, aux personnes handicapées et aux personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Priorité(s) nationale(s) : Plan National de Développement /Dividende social et renforcement des infrastructures de base/Capital humain/Santé/Amélioration de la qualité des services de santé

EFFET DE L'UNDAF: D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et services de santé essentiels de qualité (y compris la nutrition, l'eau, l'hygiène et assainissement, à une sécurité sanitaire, à une protection sociale pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique.

Résultat(s) (outcomes) correspondant(s) du Plan stratégique de l'UNFPA : 1: Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025; 2: Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025; 3: Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025 [supprimer la mention inutile]

Produits (outputs) du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA en République du Congo :

6ème Programme de pays de l'UNFPA [en République du Congo] - Domaines d'intervention :

(i) Les acteurs du système d'approvisionnement ont des capacités renforcées, garantissant la disponibilité des produits de base de santé de la reproduction (médicaments traceurs et contraceptifs pour la PF) ; (ii) Les prestataires en matière de santé de la reproduction (SR) ont des capacités techniques renforcées pour offrir les services intégrés SR de qualité aux femmes, filles, adolescent(es)s, jeunes et autres groupes vulnérables (population autochtones, personnes vivant avec handicap, personnes vivant avec le VIH, réfugiés et les personnes déplacées...) ; (iii) Les institutions nationales ont des capacités techniques et opérationnelles à fournir des services multisectoriels en faveur de la prise en charge et de la prévention des violences basées sur le genre (VBG) ; (iv) Le système statistique national dispose des capacités renforcées dans la production et l'utilisation des données sur la population pour la réalisation des trois résultats transformateurs et d'autres engagements en lien avec la population.



4 But, objectif et champ de l'évaluation

4.1. But

Comme indiqué dans la politique d'évaluation de l'UNFPA (2024), l'évaluation répondra aux quatre objectifs principaux suivants: (i) superviser et démontrer la responsabilité envers les parties prenantes sur la performance dans l'obtention des résultats de développement et sur les ressources investies ; (ii) soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes pour éclairer les programmes de développement, de réponse humanitaire et de paix ; et (iii) regrouper et partager les bonnes pratiques et les preuves d'évaluation crédibles pour soutenir l'apprentissage organisationnel sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats ; et (iv) responsabiliser les acteurs communautaires, nationaux et régionaux.

4.2. Objectifs

Les **objectifs** de cette évaluation de programme de pays sont de:

- I. Fournir une appréciation indépendante du 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA de la République du Congo 2020-2026 au bureau de pays de l'UNFPA [du Congo], aux parties prenantes nationales et aux détenteurs de droits, au UNFPA WCARO, au siège de l'UNFPA ainsi qu'au public en général.
- II. Élargir la base de données factuelle pour la conception du prochain cycle de programme.

Les **objectifs spécifiques** de cette évaluation de programme de pays sont de :

- i. Fournir une appréciation indépendante concernant la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien de l'UNFPA.
- ii. Fournir une appréciation sur la couverture géographique et démographique de l'aide humanitaire de l'UNFPA et la capacité de l'UNFPA de connecter le soutien immédiat et vital aux objectifs de développement à long terme.
- iii. Fournir une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA de la République du Congo concernant les mécanismes de coordination de l'UNCT en vue d'améliorer la contribution collective des Nations Unies aux résultats du développement. En outre, l'évaluation fournira une appréciation sur le rôle joué par le bureau de pays de l'UNFPA au Congo concernant les mécanismes de coordination de l'HCT en vue d'améliorer la réponse humanitaire et de garantir la contribution au relèvement à plus long terme.
- iv. Tirer des conclusions de la coopération passée et actuelle, et fournir un ensemble de recommandations claires, stratégiques et concrètes pour le prochain cycle de programme.

4.3. Champ de l'évaluation

Couverture géographique

L'évaluation couvrira les départements du Pool, Likouala, Lékoumou, Sangha, Brazzaville et les départements touchés par la situation humanitaire (Likouala, Pool, Cuvette, Plateaux, Lékoumou et Pointe-Noire) où l'UNFPA a mis en œuvre des interventions.



Portée thématique

L'évaluation couvrira les domaines thématiques suivants du 6^{ème} Programme de pays : Gestion de la chaîne d'approvisionnement, Services intégrés de Santé sexuelle et reproductive, Services multisectoriels VBG et données pour le développement. En outre, l'évaluation couvrira des questions transversales telles que : les droits humains, l'égalité de genre, le handicap, le statut du déplacement et de la migration, etc.], et les aspects transversaux tels que : la coordination ; le suivi et l'évaluation (S&E); l'innovation, la mobilisation des ressources, et les partenariats stratégiques, etc.].

Cadre temporel

L'évaluation couvrira les actions planifiées et/ou mises en œuvre pendant la période couverte par le programme de pays actuel, à savoir la période de 2020 à 2026.

5 Critères d'évaluation et questions préliminaires d'évaluation

5.1. Critères d'évaluation

Conformément à la méthodologie décrite dans la section 6 (ci-dessous) et dans le [Manuel d'évaluation de l'UNFPA](#), l'évaluation examinera les quatre critères d'évaluation du CAD de l'OCDE suivants : pertinence, efficacité, efficience et durabilité.² et l'HCT.

L'évaluation utilisera également les critères propres à l'évaluation de l'aide humanitaire - couverture et connectivité - pour déterminer dans quelle mesure : (i) l'UNFPA a été en mesure de fournir des services vitaux aux populations affectées les plus difficiles à atteindre ; et (ii) de renforcer le lien entre développement, aide humanitaire et maintien de la paix, ainsi que de contribuer au renforcement de la résilience.

Critères	Définition
Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, politiques et priorités des titulaires de droits, du pays et des partenaires/institutions, et continuent de le faire si les circonstances changent.
Cohérence	La compatibilité de l'intervention avec d'autres interventions dans le pays, le secteur ou l'institution. La recherche de cohérence s'applique à d'autres interventions dans différents domaines thématiques du mandat de l'UNFPA que le bureau de pays met en œuvre (par exemple, les liens entre la programmation SDR et VBG) et aux projets de l'UNFPA et aux projets mis en œuvre par d'autres agences des Nations Unies, des OING et des partenaires de développement dans le pays.
Efficacité	La mesure dans laquelle l'intervention a atteint, ou devrait atteindre, ses objectifs et ses résultats, y compris tout résultat différentiel entre les groupes
Efficience	La mesure dans laquelle l'intervention est efficace, ou est susceptible d'être efficace, se traduit par des résultats économiques et opportuns. Les mêmes résultats auraient-ils pu être obtenus avec moins de ressources financières ou techniques, par exemple ?

² Pour la liste complète des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (définitions et principes d'utilisation) : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>.



Durabilité	La mesure dans laquelle les ayants droit nets de l'intervention continuent, ou sont susceptibles de continuer (même si, ou quand, l'intervention prend fin).
-------------------	--

Critère humanitaire spécifique	Définition
Couverture	La mesure dans laquelle les principaux groupes de population confrontés à des conditions de vie potentiellement mortelles ont été touchés par l'action humanitaire. Les évaluateurs doivent évaluer l'ampleur du biais d'inclusion – c'est-à-dire l'inclusion dans les groupes recevant un soutien de personnes qui n'auraient pas dû l'être (ventilées par sexe, groupe socio-économique et origine ethnique) ; ainsi que l'ampleur du biais d'exclusion, c'est-à-dire l'exclusion de groupes qui auraient dû être couverts mais qui ne l'ont pas été (ventilés par sexe, groupe socio-économique et origine ethnique).
Connectivité	La mesure dans laquelle les activités d'urgence à court terme sont menées dans un contexte qui prend en compte les problèmes à long terme et interconnectés, c'est une approche interconnectée, et cela indique également la complémentarité du UNFPA avec les interventions d'autres partenaires.

5.2. Questions préliminaires d'évaluation

L'évaluation du programme de pays fournira des réponses aux questions d'évaluation (liées aux critères mentionnés ci-dessus). Sur la base de la théorie du changement du programme de pays, le bureau de pays a généré une série de questions d'évaluation préliminaires relatives aux aspects les plus significatifs du programme de pays. Lors de la phase de conception (voir [Manuel](#), chapitre 2), les évaluateurs doivent affiner/préciser les questions d'évaluation (en consultation avec le responsable de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA de la République du Congo et le GRE. Ils veilleront notamment à ce que chaque question d'évaluation soit accompagnée d'"hypothèses pour vérification". Ainsi, pour chaque question d'évaluation, et sur la base d'une analyse critique de la théorie du changement (les différents cheminements dans la chaîne de résultats et la logique interne de la théorie), les évaluateurs sont censés formuler des hypothèses à tester (par la collecte et l'analyse de données) afin de formuler des réponses aux questions d'évaluation. En documentant chaque hypothèse, les évaluateurs seront en mesure d'expliquer pourquoi, et dans quelle mesure, les interventions ont conduit (ou non) aux résultats (outcomes) attendus, d'identifier quels sont les éléments critiques du succès des interventions de l'UNFPA, et d'identifier d'autres facteurs externes qui ont influencé le programme et contribué au changement.

Pertinence

1-Dans quelle mesure le programme de pays est-il adapté (i) aux besoins des diverses populations, y compris les besoins et la participation des groupes vulnérables et marginalisés ; (ii) les stratégies et politiques nationales de développement ; et iii) aux priorités énoncées dans les cadres et accords internationaux, en particulier le programme de la CIPD et les ODD ; (iv) la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux changements causés par des crises ou des changements politiques majeurs.

1.1 Dans quelle mesure les interventions du 6ème programme ont contribué à améliorer le système d'approvisionnement en produits SSR dans les départements ciblés ?



1.2 Dans quelle mesure les effets [3] du 6ème Programme Pays intègrent-ils les besoins prioritaires en santé sexuelle et reproductive y compris les violences basées sur le genre (VBG) des groupes vulnérables et marginalisés ?

1.3 Dans quelle mesure le 6ème Programme Pays a-t-il contribué à l'autonomisation des femmes, filles, adolescentes et jeunes y compris les populations autochtones, des personnes vivant avec handicap ?

Cohérence

2-Dans quelle mesure l'UNFPA a-t-il intégré son mandat d'amélioration de la santé et des droits sexuels et des inégalités entre les sexes dans ses activités ? Spécifiquement ceux des populations vulnérables et marginalisées en s'appuyant sur des partenariats stratégiques avec des organisations nationales, locales et de base (organisations nationales et locales, des groupes dirigés par des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des activistes des droits des femmes)

Efficacité

3-Dans quelle mesure les interventions de l'UNFPA ont-elles contribué à la réalisation des résultats (effets) du plan stratégique de l'UNFPA (mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, mettre fin aux décès maternels évitables, mettre fin aux violences sexistes) et ont intégré les droits de l'homme, les perspectives de genre, l'inclusion des personnes vivant avec handicap, les populations autochtones, personnes vivant avec le VIH et des personnes les plus éloignées de l'emploi ?

3.1 Quelles ont été les conséquences inattendues, positives et négatives, de ces interventions ?

3.2 Dans quelle mesure les parties prenantes ont mobilisé les ressources additionnelles pour la réalisation des 3 résultats transformateurs, dans le cadre du 6ème programme pays 2020-2026 ?

4-Dans quelle mesure l'UNFPA Congo assure-t-il le leadership au sein du sous-groupe Genre et du groupe de travail S&E pour une prestation de services efficace et opportune, et comment a-t-il contribué à l'efficacité des mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies ?

4.1 Dans quelle mesure les mécanismes de coordination intégrant le suivi et évaluation du programme ont facilité l'atteinte des résultats ?

4.2 Dans quelle mesure les réunions de coordination et les supervisions ont facilité l'atteinte des résultats

4.3 Dans quelle mesure le 6^{ème} Programme Pays a-t-il contribué au renforcement du système statistique national ?



Couverture

5-Dans quelle mesure la réponse humanitaire de l'UNFPA atteint-elle les groupes les plus vulnérables et marginalisés, y compris les femmes, les adolescents et les jeunes, avec des interventions de SSR et de VBG qui sauvent des vies dans les situations humanitaires ?

Connectivité

6-Dans quelle mesure le 6ème programme a-t-il contribué au développement/renforcement des capacités des acteurs nationaux (ministères impliqués, organisations de jeunes et de femmes, formations sanitaires, communautés, etc.) pour mieux afin d'assurer leur préparation et leur résilience dans les situations humanitaires, y compris le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix (HDP) et se préparer à réagir et à se relever suite à une crise humanitaire

Les questions d'évaluation finales et la matrice d'évaluation seront présentées dans le rapport de conception.

6. Approche et méthodologie

6.1. Approche

Une approche basée sur la théorie du changement

L'évaluation de programme de pays adoptera une approche basée sur la théorie du changement, laquelle décrit comment les actions soutenues par le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo *doivent* contribuer à une série de résultats : produits (*outputs*) et résultats (*outcomes*) contribuant à l'objectif général de l'UNFPA. La théorie du changement définit également les liens de causalité entre les résultats ainsi que les hypothèses critiques et les facteurs contextuels qui favorisent ou, au contraire, entravent la réalisation des changements souhaités. Une approche basée sur la théorie est fondamentale pour identifier « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas », et pourquoi. Elle se concentre sur l'analyse des liens de causalité entre les changements (aux différents niveaux de la chaîne de résultats) que la théorie du changement décrit, et elle explore comment les hypothèses (qui sous-tendent ces liens de causalité et facteurs contextuels) ont affecté l'atteinte des résultats escomptés.

La théorie du changement jouera un rôle central tout au long du processus d'évaluation, dès la conception et la collecte de données jusqu'à l'analyse des constats, ainsi que l'articulation des conclusions et des recommandations. L'équipe d'évaluation devra utiliser la théorie du changement qui soutient le 6^{ème} Programme de pays de l'UNFPA en République du Congo 2024-2026 (voir Annexe A), en vérifier la logique et l'utiliser pour déterminer si les changements escomptés aux niveaux des produits (*outputs*) et résultats (*outcomes*) ont bien eu lieu (ou non) et si les hypothèses sur le changement se sont avérées justes. L'analyse de la théorie du changement constitue, pour les évaluateurs, le cadre de référence pour évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du soutien fourni par le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo pendant la période du 6^{ème} programme de pays.



Dans le cadre de l'approche basée sur la théorie du changement, les évaluateurs utiliseront une analyse de contribution et détermineront si les principales hypothèses (dans la chaîne des résultats) peuvent être vérifiées. Ils examineront dans quelle mesure les résultats observés confirment la validité de la chaîne de résultats telle que présentée dans la théorie du changement du programme de pays. Enfin, ils recueilleront et examineront des informations sur l'influence que d'autres facteurs peuvent avoir eu dans la réalisation des résultats attendus. Cette analyse de contribution permettra à l'équipe d'évaluation de présenter une description détaillée et crédible de la contribution du 6ème Programme de pays de l'UNFPA en République du Congo 2024-2026.

Une approche participative

L'évaluation de programme de pays sera basée sur une approche inclusive, transparente et participative, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo a élaboré une cartographie initiale des parties prenantes (voir Annexe B) aux fins d'identifier les partenaires impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du programme de pays, ainsi que les partenaires qui ne travaillent pas directement avec l'UNFPA mais qui jouent pourtant un rôle clé pour l'obtention des résultats attendus. Ces parties prenantes comprennent les représentants du Gouvernement, organisations de la société civile, partenaires de mise-en-œuvre, le secteur privé, le monde universitaire, autres organismes des Nations Unies, bailleurs et, surtout, les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes. Ces derniers pourront fournir des informations et données que les évaluateurs doivent utiliser pour évaluer la contribution de l'UNFPA aux changements dans chaque domaine thématique du programme de pays. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes, des adolescentes et des jeunes, notamment ceux des groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, personnes vivant avec handicap, etc.).

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo a créé un groupe de référence de l'évaluation composé des principales parties prenantes du programme de pays, comprenant: les homologues gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national, y compris des organisations qui représentent les détenteurs de droits, le conseiller régional en S&E de WCARO de l'UNFPA] - Voir le [Manuel](#): section 2.3.]. Le groupe de référence de l'évaluation interviendra à différentes étapes du processus d'évaluation.

Des méthodes mixtes

L'évaluation utilisera principalement des méthodes qualitatives pour la collecte de données, y compris : revue documentaire, entretiens, discussions de groupe et observations lors de visites de terrain. Les données qualitatives seront complétées par des données quantitatives pour minimiser les biais et renforcer la fiabilité des résultats. Les données quantitatives seront collectées à travers un examen de documents et autres supports tels que des sites Web et bases de données en ligne, afin d'obtenir des données (d'ordre financier ou sur des indicateurs clés) pour mesurer les changements aux niveaux des produits (*outputs*) et des résultats (*outcomes*).

Les approches complémentaires décrites ci-dessus sont utilisées pour garantir que l'évaluation: (i) réponde aux besoins d'information des utilisateurs de l'évaluation; (ii) s'inscrive dans une approche respectueuse



des droits de l'homme et des principes d'égalité de genre tout au long du processus d'évaluation, y compris à travers la participation et la consultation des principales parties prenantes (détenteurs de droits et ceux à qui incombe la responsabilité d'en assurer la réalisation); et (iii) après triangulation des données recueillies, fournisse des informations crédibles sur les avantages pour les détenteurs de droits (femmes, adolescents et jeunes) et autres partenaires du soutien de l'UNFPA.

6.2. Méthodologie

L'équipe d'évaluation doit élaborer la méthodologie d'évaluation conformément à l'approche et aux orientations fournies dans le [Manuel d'évaluation de l'UNFPA](#). Le Manuel aidera les évaluateurs à développer une méthodologie qui répond aux normes de bonne qualité pour l'évaluation à l'UNFPA et aux standards internationaux. Il est essentiel qu'une fois engagés par le bureau de pays de l'UNFPA [nom du pays], les évaluateurs acquièrent une solide connaissance du [cadre méthodologique de l'UNFPA](#), qui comprend, notamment, [le Manuel d'évaluation](#) et les principes de contrôle et d'assurance qualité de l'évaluation.

L'évaluation de programme de pays sera, en particulier, effectuée conformément aux *Normes et règles d'évaluation de l'UNEG*³, aux *Directives éthiques de l'UNEG relatives à l'évaluation*⁴, au *Code de conduite de l'UNEG applicable aux évaluations au sein du système des Nations Unies*⁵, et aux *Directives de l'UNEG pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations*⁶. Dans le cadre de leur contrat avec le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo les évaluateurs seront invités à signer le Code de conduite de l'UNEG⁷ avant de commencer leur travail.

La méthodologie élaborée par l'équipe d'évaluation, constitue le fondement sur la base duquel elle sera en mesure de développer des réponses factuelles aux questions d'évaluation et de présenter une appréciation solide et crédible du soutien de l'UNFPA en République du Congo. La conception méthodologique de l'évaluation comprendra notamment : (i) une théorie du changement ; (ii) une stratégie pour la collecte et l'analyse des données ; (iii) des outils spécialement conçus pour la collecte et l'analyse des données ; (iv) une matrice d'évaluation ; et (v) un plan de travail détaillé.

La matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation constitue la colonne vertébrale de la conception méthodologique de l'évaluation. Elle contient les éléments essentiels de l'évaluation. Elle décrit (i) ce qui sera évalué : les questions d'évaluation avec des hypothèses de vérification ; et (ii) comment cela sera évalué : méthodes et outils de collecte de données et sources d'informations pour chaque question d'évaluation et hypothèses associées. La matrice d'évaluation joue un rôle crucial avant, pendant et après la collecte des données. La conception et l'utilisation de la matrice d'évaluation sont décrites au chapitre 2, section 2.2.2.2 du [Manuel](#).

³ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>.

⁴ Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>.

⁵ Document disponible (angl.) à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.

⁶ Document disponible à: <http://www.unevaluation.org/document/detail/980>.

⁷ UNEG Code de conduite: <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>.



- Durant la phase de conception, la matrice permet aux évaluateurs d'élaborer un plan détaillé pour la collecte et l'analyse des données et de préparer les entretiens, les discussions de groupe et les visites de sites. Lors de la phase de conception, l'équipe d'évaluation doit saisir, dans la matrice, les données et les informations résultant de leur revue documentaire, de manière claire et ordonnée. Pendant la phase de terrain, la matrice d'évaluation sert comme document de travail pour garantir que les données et les informations sont systématiquement recueillies (pour chaque question d'évaluation) et que qu'elles soient documentées de manière structurée et organisée.
- Tout au long de la phase de terrain, les évaluateurs doivent saisir, dans la matrice, toutes les données et informations recueillies. Le gestionnaire d'évaluation veillera à ce que la matrice soit placée dans un Google drive et vérifiera quotidiennement la matrice d'évaluation pour s'assurer que les données et informations sont correctement compilées. Il/elle alertera l'équipe d'évaluation en cas de lacunes nécessitant une collecte de données supplémentaires ou si les données/informations saisies dans la matrice ne sont pas suffisamment claires/précises.
- Durant la phase de rédaction du rapport, les évaluateurs utiliseront les données et informations présentées dans la matrice d'évaluation pour étayer leur analyse (constats) pour chaque question d'évaluation. La matrice entièrement remplie est une annexe indispensable du rapport d'évaluation et le gestionnaire d'évaluation vérifiera que suffisamment de données ont été collectées par les évaluateurs pour étayer leur analyse et, ainsi, répondre à toutes les questions d'évaluation de manière crédible. La matrice permettra aux utilisateurs du rapport d'accéder aux preuves permettant d'établir les résultats de l'évaluation. La confidentialité des répondants doit être assurée dans la manière dont leurs commentaires sont présentés dans la matrice d'évaluation.

La Finalisation des questions d'évaluation et hypothèses connexes

En se basant sur les questions préliminaires présentées dans les présents TdR (section 5.2), et en s'appuyant sur la théorie du changement du programme de pays (voir Annexe A), les évaluateurs devront affiner les questions d'évaluation. Dans leur mouture finale, les questions devront refléter les critères d'évaluation (section 5.1) et délimiter clairement le champ d'investigation de l'évaluation de programme de pays. Les questions finales d'évaluation serviront à construire la matrice d'évaluation (voir Annexe C) et seront présentées dans le rapport de conception.

Les questions d'évaluation doivent être complétées par un ensemble d'hypothèses critiques. Partant de la théorie du changement du programme de pays, celles-ci doivent indiquer la manière par laquelle et la raison pour laquelle un changement attendu aura bien lieu. Cela permettra aux évaluateurs d'évaluer si les conditions préalables à la réalisation des produits (*outputs*) et à la contribution de l'UNFPA aux résultats au niveau plus élevé, particulièrement au niveau des résultats (*outcomes*), ont été remplies. La collecte de données, pour chaque question d'évaluation et hypothèses connexes, sera guidée par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairement formulés et spécifiés dans la matrice d'évaluation.

La stratégie d'échantillonnage

Le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo fournira un aperçu initial des interventions soutenues par l'UNFPA, les lieux où celles-ci sont mises en œuvre et les parties prenantes impliquées dans ces interventions. Dans le cadre de ce processus, le bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo devra élaborer une cartographie initiale des parties prenantes afin d'identifier l'éventail des acteurs qui



sont directement ou indirectement impliqués, ou affectés par la mise en œuvre du programme de pays (voir Annexe B).

Selon les informations recueillies par le biais d'une revue documentaire et des entretiens avec le personnel du bureau de pays, les évaluateurs mettront à jour et compléteront la cartographie initiale des parties prenantes. À partir de cette cartographie finale, l'équipe d'évaluation choisira un échantillon des parties prenantes aux niveaux national et infranational à consulter au travers d'entretiens et/ou de discussions de groupe durant la phase de collecte des données. Ces parties prenantes doivent être choisies suivant des critères clairs et WC suivants une approche d'échantillonnage décrite dans le rapport de conception (pour les orientations sur la manière de choisir un échantillon de parties prenantes, voir [Manuel](#), section 2.3). Dans le rapport de conception, les évaluateurs doivent également indiquer explicitement quels groupes de parties prenantes n'ont pas été inclus et pourquoi. Les évaluateurs doivent viser à choisir un échantillon des parties prenantes aussi représentatif que possible, sachant qu'il ne sera pas possible d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif.

L'équipe d'évaluation doit également choisir un nombre de sites qui feront l'objet de visites durant la collecte de données. La justification du choix des sites doit également être fournie dans le rapport de conception. Le bureau du pays de l'UNFPA en République du Congo fournira aux évaluateurs l'information nécessaire pour accéder aux sites sélectionnés, y compris les exigences logistiques et, le cas échéant, les risques en matière de sécurité. Les sites choisis pour les visites doivent refléter la variété des interventions de l'UNFPA tant en termes de programmation thématique que du contexte de mise-en-œuvre.

L'échantillon final des parties prenantes et le choix des sites seront déterminés en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation, basé sur l'examen du rapport de conception.

La collecte de données

L'évaluation examinera des sources d'information primaires et secondaires. Pour les directives détaillées sur les différentes méthodes de collecte de données généralement utilisées dans les évaluations de programme de pays, voir le [Manuel](#), section 2.2.3.1.

Les données primaires seront recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés tant au niveau national que infranational (représentants du Gouvernement, représentants des partenaires de mise-en-œuvre, organisations de la société civile, autres organisations des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres parties prenantes), ainsi qu'au travers de discussions de groupe avec les prestataires de services et les détenteurs de droits (notamment les femmes, adolescents et jeunes) et l'observation directe pendant les visites sur sites sélectionnés. Les données secondaires seront collectées grâce à une analyse documentaire approfondie, notamment (mais sans s'y limiter) des documents mis à disposition par le bureau de pays dans le référentiel de documents. L'équipe d'évaluation veillera à ce que les données collectées soient ventilées par sexe, âge, géographie, et autres dimensions pertinentes, telles que le statut de handicap, dans la mesure du possible.



L'équipe d'évaluation consacrera un total de 4 semaines à la collecte de données sur le terrain. Les outils de collecte de données que l'équipe d'évaluation développera (par exemple : guides d'entretien pour chaque catégorie de parties prenantes ; thèmes pour et composition des groupes de discussion ; questionnaires d'enquête ; listes de contrôle pour l'observation sur site) doivent être présentés dans le rapport de conception.

L'analyse de données

Les évaluateurs doivent entrer les données qualitatives et quantitatives dans la matrice d'évaluation pour chaque question d'évaluation et chaque hypothèse. Une fois la matrice d'évaluation complétée, les évaluateurs doivent identifier des thèmes récurrents ou émergents sur la base desquels ils pourront formuler des réponses aux questions d'évaluation qui sont solidement fondées sur des données probantes. Ils doivent aussi repérer les aspects qui doivent être examinés plus en détails et pour lesquels des données supplémentaires devront être collectées en vue de répondre de manière complète et argumentée à toutes les questions et, ainsi, couvrir l'entièreté du champ de l'évaluation (voir le [Manuel](#), Chapitre 4).

Les Mécanismes de validation

Tous les constats de l'évaluation doivent être fermement établis sur des faits que les évaluateurs auront préalablement vérifiés. L'équipe d'évaluation utilisera une variété de mécanismes aux fins de garantir la validité des données et des informations recueillies, comme indiqué dans le [Manuel](#) d'évaluation (chapitre 3). La validation des données est un processus qui se poursuit tout au long des différentes phases d'évaluation. Les mécanismes de validation proposés sont présentés dans le rapport de conception. Les évaluateurs veilleront, notamment, à la triangulation systématique des sources de données et des méthodes de collecte des données, et à tenir des réunions d'équipe pour tester, corroborer et analyser les données ; le chef d'équipe aura également des échanges réguliers avec le gestionnaire de l'évaluation. A la fin de la phase de terrain, lors d'une réunion de débriefing avec le bureau de pays et le groupe de référence, l'équipe d'évaluation présentera les résultats préliminaires.

L'Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de l'évaluation

Les technologies de l'IA ne peuvent être utilisées dans la gestion et le déroulement de l'évaluation de programme pays, sauf accord écrit préalable du gestionnaire de l'évaluation. Les évaluateurs devront alors divulguer quand et comment divers outils de l'IA ont été utilisés et ils s'engagent à respecter les normes éthiques dans l'application de l'IA, et à s'assurer de l'exactitude des informations ainsi recueillies :

- Autorisation préalable pour l'utilisation d'outils de l'IA: l'utilisation d'outils de l'IA doit être explicitement discutée et approuvée par écrit par le gestionnaire de l'évaluation
- Déclaration d'utilisation d'outils de l'IA : Si l'utilisation d'outils de l'IA est approuvée, les évaluateurs doivent faire preuve de transparence et indiquer quelle a été l'utilisation de l'IA dans le travail d'évaluation (et autres tâches afférentes)
- Les outils de l'IA utilisés doivent inclure uniquement les outils approuvés par EO



- Vérification de l'exactitude des informations recueillies : les évaluateurs s'engagent à vérifier avec diligence l'exactitude des résultats générés par l'IA et assument l'entière responsabilité de leur fiabilité et validité
- Utilisation éthique et responsable: les évaluateurs sont tenus de respecter les principes éthiques dans l'utilisation de l'IA, ainsi que les réglementations pertinentes qui régissent l'utilisation de l'IA dans le système des Nations Unies: [Digital and Technology Network Guidance on the Use of Generative AI Tools in the UN System](#), [Principles for the Ethical Use of Artificial Intelligence in the United Nations System](#), et [UNFPA Information Security Policy](#). Les évaluateurs s'engagent à utiliser des outils de l'IA qui respectent les principes de non-discrimination, d'équité, de transparence et de responsabilité. Ils adoptent une approche conforme au principe de « ne laisser personne de côté », afin que l'utilisation des outils de l'IA évite d'exclure ou de désavantager certains groupes.

7 Le processus d'évaluation

Le processus de l'évaluation de programme de pays peut être décomposé en cinq phases différentes, lesquelles comprennent différentes étapes se conduisant par différents produits : la phase préparation; la phase de conception; la phase de terrain; la phase de rédaction du rapport; et la phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Les tâches relatives à l'assurance qualité des différents produits doivent être effectuées par le gestionnaire de l'évaluation et le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation à chaque phase et étape, afin d'assurer la production d'une évaluation crédible, utile et effectuée dans les temps impartis.

7.1. La phase préparation ([Manuel](#), chapitre 1)

Le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA [en République du Congo] dirige la phase de préparation de l'évaluation. Ceci comprend :

- Réunion de lancement et d'orientation de l'évaluation pour le personnel du bureau de pays
- Recrutement d'un évaluateur jeune et émergent (YEE)
- Atelier d'identification et formulation des questions d'évaluation
- Constitution du groupe de référence de l'évaluation
- Rédaction des termes de référence
- Rassembler et maintenir le référentiel de documents
- Cartographie des acteurs du CPE
- Recrutement de l'équipe d'évaluation. Si cela n'a pas été déjà fait au début de la phase de préparation, le YEE peut être recruté avec l'équipe d'évaluation.

Toutes les tâches de la phase de préparation, ainsi que les entités responsables, sont détaillées dans le chapitre 1 du [Manuel](#).



7.2. La phase de conception ([Manuel](#), chapitre 2)

La phase de conception détermine le cadre de l'évaluation. Cette phase comprend :

- Réunion(s) d'introduction entre le gestionnaire et l'équipe d'évaluation
- Réunion d'orientation avec le représentant du bureau de pays et le personnel concerné avec l'équipe d'évaluation
- Examen documentaire par l'équipe d'évaluation et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays
- Approche d'évaluation : analyse critique de la théorie du changement à l'aide de l'analyse des contributions; affinement des questions d'évaluation préliminaires et développement des hypothèses de vérification; élaboration de la matrice d'évaluation; définition des méthodes de collecte de données et d'échantillonnage
- Échantillonnage des parties prenantes et sélection des sites
- Élaboration du programme de travail de terrain
- Élaboration du plan de communication initial
- Rédaction du rapport de conception (version 1)
- Assurance qualité du rapport de conception (version 1)
- Réunion du GRE autour du rapport de conception
- Rédaction du rapport de conception (version 2)
- Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)

Le **rapport de conception** présente une approche d'évaluation robuste, pratique et réalisable, une méthodologie détaillée et un plan de travail. L'équipe d'évaluation élaborera le rapport de conception en consultation avec le gestionnaire de l'évaluation et le GRE ; le rapport sera soumis au conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO pour examen.

Les détails sur les activités de la phase de conception ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournies dans le [Manuel](#) (chapitre 2).

7.3. La phase de terrain ([Manuel](#), chapitre 3)

Durant cette phase, l'équipe d'évaluation entreprendra la collecte des données et informations nécessaires pour répondre aux questions d'évaluation. Au terme de la phase de terrain, les évaluateurs effectueront une analyse préliminaire des données recueillies afin d'identifier les constats émergents qu'ils présenteront au bureau de pays et au groupe de référence de l'évaluation. La phase de terrain doit accorder aux évaluateurs le temps suffisant pour collecter des données valides et fiables qui leur permettront de couvrir le champ thématique de l'évaluation de programme de pays. Une période de 4 semaines est planifiée pour cette évaluation. Toutefois, le gestionnaire de l'évaluation, en consultation avec l'équipe d'évaluation, déterminera la durée optimale pour la collecte de données pendant la phase de conception.

La phase de terrain comprend :

- Préparation de la logistique et autres dispositions pratiques pour la collecte de données



- Lancement de la phase de terrain
- Collecte de données primaires aux niveaux national et infranational
- Collecte de données secondaires
- Collecte de matériel photographique
- Complétion de la matrice d'évaluation
- Atelier d'analyse de données
- Réunion de débriefing et consolidation du feedback ainsi obtenu

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation tiendra une **réunion de débriefing avec le bureau de pays et le GRE** pour présenter (dans une présentation PowerPoint) son analyse des résultats préliminaires au terme de la collecte de données. La réunion de débriefing constitue une occasion unique pour l'équipe d'évaluation de vérifier, augmenter et préciser les informations collectées ainsi que de susciter des commentaires et de corriger des perceptions ou interprétations erronées.

Les détails sur les activités de la phase de terrain ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournis dans le [Manuel](#) (chapitre 3).

7.4. La phase de rédaction du rapport ([Manuel](#), chapitre 4)

L'une des tâches les plus importantes lors de la rédaction du rapport d'évaluation est son organisation en trois parties interdépendantes, mais distinctes : les constats (réponses aux questions d'évaluation), les conclusions et les recommandations. Ensemble, ils représentent le cœur du rapport. La phase de rédaction comprend :

- Brainstorming sur les retours reçus lors de la réunion de débriefing
- Collecte de données supplémentaires (si nécessaire)
- Consolidation de la matrice d'évaluation
- Rédaction des constats (réponses aux questions d'évaluation) et des conclusions
- Identification des recommandations provisoires (à l'aide de la feuille de travail pour recommandations)
- Rédaction du rapport CPE (version 1), y compris l'assurance qualité par le chef d'équipe
- Assurance qualité du rapport (version 1) et de la feuille de travail pour recommandations par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional
- Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)
- Atelier de formulation des recommandations avec le GRE
- Rédaction du rapport CPE (version 2), y compris l'assurance qualité par le chef d'équipe
- Assurance qualité de la version 2 du rapport par le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional
- Rapport d'évaluation final avec les annexes obligatoires (y compris la matrice d'évaluation dûment complétée)

Le [Manuel](#) (chapitre 4) explique en détail le processus qui doit être suivi tout au long de la phase de rédaction du rapport, y compris les critères et les étapes pour le contrôle de qualité. Le rapport final doit



clairement rendre compte de la solidité des preuves sur lesquelles reposent les réponses aux questions d'évaluation (constats), afin de convaincre de la fiabilité et validité de l'évaluation. Les conclusions et recommandations doivent clairement s'appuyer sur les constats de l'évaluation. Chaque conclusion fera référence à la ou aux questions d'évaluation sur la/lesquelles elle se fonde ; tandis que chaque recommandation indiquera la ou les conclusions dont elle découle logiquement.

Le rapport d'évaluation est considéré comme final lorsqu'il est formellement approuvé par le gestionnaire de l'évaluation du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo.

Au terme de la phase de rédaction du rapport, le gestionnaire de l'évaluation et le conseiller régional en S&E préparent conjointement un EQA interne du rapport final d'évaluation. Le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA conduira l'EQA final, lequel sera publié avec le rapport d'évaluation.

7.5. Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation ([Manuel, chapitre 5](#))

Cette phase traite de la communication stratégique des résultats de l'évaluation à des publics ciblés, et sur la facilitation de l'utilisation de l'évaluation pour éclairer la prise de décision et l'apprentissage en vue de l'amélioration des programmes et des politiques. Elle établit un pont entre les résultats de l'évaluation et les étapes pratiques nécessaires pour garantir que ceux-ci conduisent à une adaptation significative du programme de pays. Cette phase est celle de diffusion et de la facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Elle relève en grande partie de la responsabilité du gestionnaire de l'évaluation, du responsable de la communication du bureau de pays, et d'autres membres du personnel de l'UNFPA. Cependant, l'équipe d'évaluation a un certain nombre de responsabilités :

- Prendre des photographies lors de la collecte de données primaires et tout au long processus d'évaluation
- Adhérer aux directives éditoriales des Nations Unies et du Bureau d'évaluation de l'UNFPA pour garantir des normes éditoriales élevées
- Contribuer au plan de communication de l'évaluation

Les détails sur les activités de la phase de diffusion et de facilitation des résultats de l'évaluation, ainsi que des conseils sur la manière dont elles doivent être mises en œuvre sont fournis dans le [Manuel](#) (chapitre 5).

8 Les produits de l'évaluation

Les produits attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :

- **Rapport de conception.** Le rapport de conception doit répondre aux des TdR en proposant l'approche qui sera utilisée pour l'évaluation, une méthodologie et un plan de travail réaliste. En plus de présenter la matrice d'évaluation, le rapport de conception fournit également des



informations sur la situation du pays et la réponse de l'ONU et du FNUAP. La section 2.4 du [Manuel](#) fournit la structure du rapport de conception et des conseils sur la manière de le rédiger.

- **Présentation PowerPoint du rapport de conception.** La présentation (contenu du rapport de conception et plan de travail pour la phase de terrain) aura lieu lors d'une réunion du groupe de référence de l'évaluation. Sur la base des commentaires et suggestions du groupe de référence, du gestionnaire de l'évaluation et du conseiller régional en S&E, l'équipe d'évaluation élaborera la version finale du rapport de conception.
- **Présentation PowerPoint pour la réunion de restitution avec le bureau de pays et le groupe de référence de l'évaluation.** La présentation offrira un aperçu des principaux constats émergents de l'évaluation à la fin de la phase de terrain. Elle servira de base à un échange de vues entre l'équipe d'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo (y compris la direction) et les membres du groupe de référence, lesquels auront ainsi l'opportunité d'apporter des informations complémentaires et/ou de corriger l'interprétation erronée de données ou informations recueillies.
- **Rapport provisoire d'évaluation.** Le rapport provisoire d'évaluation présente les constats, conclusions et recommandations de l'équipe d'évaluation. Il fera l'objet d'un examen par le gestionnaire de l'évaluation, le bureau de pays, le groupe de référence et le conseiller régional en S&E, et l'équipe d'évaluation entreprendra les révisions en conséquence.
- **Feuille de travail pour la formulation des recommandations.** Le processus de co-création des recommandations de l'évaluation se fait sur la base de recommandations provisoires proposées par l'équipe d'évaluation (voir [Manuel](#), section 4.3).
- **Rapport final d'évaluation.** Le rapport final d'évaluation (*maximum 80 pages*, hors pages d'ouverture et annexes) présentera les constats et les conclusions, ainsi qu'un ensemble de recommandations pratiques et réalisables aux fins d'informer le prochain cycle du programme. Le [Manuel](#) (section 4.5) fournit la structure et les orientations nécessaires à l'élaboration du rapport. L'ensemble des annexes doit être complet et doit inclure la matrice d'évaluation contenant toutes les données et informations collectées ainsi que leurs sources.
- **Présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation.** La présentation fournira un aperçu clair des principaux constats, ainsi que des conclusions et recommandations. Elle sera utilisée pour faciliter la diffusion du rapport d'évaluation final.

Le gestionnaire de l'évaluation, en collaboration avec le responsable en communication du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo, établira :

- **Un abrégé d'évaluation.** Il s'agit d'un document court et concis qui fournira un aperçu des principaux résultats de l'évaluation d'une manière facilement compréhensible et visuellement attrayante, afin de promouvoir leur utilisation par les décideurs et autres parties prenantes. La structure, le contenu et la présentation de l'abrégé d'évaluation devraient être similaires aux abrégés produits par le Bureau de l'évaluation indépendant de l'UNFPA pour les évaluations centralisées.

Tous les produits de l'évaluation seront rédigés en français.



9 Assurance et contrôle qualité

Le système d'assurance et de contrôle de la qualité des évaluations (EQAA) de l'UNFPA veille à la bonne qualité des évaluations. Ce système recouvre deux processus : assurance qualité et contrôle qualité. L'assurance qualité se produit tout au long du processus d'évaluation et implique une approche proactive qui a pour but d'éviter la production d'un rapport d'évaluation non conforme aux TdR. Le contrôle de la qualité a lieu après l'achèvement du processus d'évaluation et se limite au rapport d'évaluation final en vue d'en évaluer la conformité par rapport à des critères spécifiques.

L'EQAA pour cette évaluation sera entrepris conformément aux orientations fournies par [le Bureau indépendant d'évaluation](#). Un élément essentiel du système EQAA est la grille EQA, qui fixe les critères par rapport auxquels les versions 1 et 2 du rapport sont examinées pour vérifier la clarté du rapport, la robustesse méthodologique, la rigueur de l'analyse, la crédibilité des résultats, l'impartialité des conclusions et l'utilité des recommandations.

Le chef de l'équipe d'évaluation joue un rôle déterminant en matière d'assurance qualité. Il/elle doit s'assurer que tous les membres de l'équipe d'évaluation apportent des contributions de qualité (tant sur la forme que sur le fond) et, notamment, que les versions 1 et 2 du rapport d'évaluation respectent les critères de qualité énoncés dans la grille EQA, avant soumission du rapport au gestionnaire de l'évaluation. La liste ci-dessous décrit les principaux critères de qualité auxquels doivent répondre les versions 1 et 2 du rapport d'évaluation.

- **Résumé** : Fournit un aperçu de l'évaluation. Il est rédigé de manière autonome et comprend les éléments clés suivants : un aperçu du contexte et du programme de pays ; le but, les objectifs et les utilisateurs prévus de l'évaluation ; portée et méthodologie d'évaluation ; résumé des constats les plus significatifs ; principales conclusions ; et recommandations clés. Le résumé est un document autonome qui peut être utilisé (indépendamment du rapport) pour informer la prise de décision.
- **Contexte** : L'objet de l'évaluation (c'est-à-dire les interventions dans le cadre du programme de pays) et le contexte de l'évaluation sont clairement décrits. Les principales parties prenantes sont clairement identifiées et présentées.
- **But, objectifs et portée** : Le but de l'évaluation du programme de pays est clairement décrit. Les objectifs et la portée de l'évaluation sont clairs et réalistes. Les questions d'évaluation sont appropriées pour atteindre les objectifs et le but de l'évaluation.
- **Conception et méthodologie** : L'analyse de la théorie du changement, de la chaîne de résultats ou cadre logique du programme de pays doit être bien articulée. Le rapport doit fournir la justification de l'approche méthodologique et la pertinence des méthodes et outils sélectionnés, ainsi que l'échantillonnage avec une description claire des considérations éthiques. Les contraintes et les limites sont explicites (y compris les limites s'appliquant aux interprétations et aux extrapolations dans l'analyse ; la robustesse des sources de données, etc.).



- **Constats (réponses aux questions d'évaluation):** Ils sont fondés sur des données probantes et répondent systématiquement à toutes les questions de l'évaluation. Les résultats s'appuient sur des sources de données multiples et crédibles et résultent d'une analyse rigoureuse des données collectées.
- **Conclusions :** elles s'appuient sur des constats crédibles et traduisent le jugement impartial des évaluateurs. Les conclusions sont bien étayées, découlent directement des constats, et donnent une vision plus élargie et plus profonde de la performance du programme de pays.
- **Recommandations :** elles sont formulées de manière claire et découlent logiquement des conclusions. Elles sont présentées en ordre de priorité suivant leur importance, leur urgence et leur impact potentiel.
- **Structure et présentation :** Le rapport est clair, d'une lecture aisée, complet, structuré de manière logique et rédigé conformément au plan présenté dans le Manuel (section 4.5).
- **Principes d'évaluation/thématiques transversales :** les thématiques transversales, en particulier l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'inclusion du handicap et le ne laisser personne de côté, sont intégrées dans les éléments centraux de l'évaluation (conception de l'évaluation, méthodologie, constats, conclusions et recommandations).

Basé sur la grille EQA, le système d'assurance et de contrôle de la qualité implique, à différentes étapes du processus d'évaluation: (i) le chef de l'équipe d'évaluation (et chaque membre de l'équipe d'évaluation); (ii) le gestionnaire de l'évaluation au sein du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo; (iii) le conseiller régional en S&E de l'UNFPA WCARO ; et (iv) le Bureau indépendant d'évaluation de l'UNFPA, dont les rôles et les responsabilités respectifs sont décrits dans la section 11.

10 Calendrier indicatif et plan de travail

Calendriers provisoires pour les principales tâches et les livrables dans les phases de conception, de terrain et de rapport du CPE⁸

Tâches principales	Entité responsable	Produits	Durée estimée
Phase de conception			4 à 5 semaines
Réunion d'accueil avec l'équipe d'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation et l'équipe d'évaluation		Du 15 mai au 24 juin 2025
Réunion d'orientation avec le personnel du bureau de pays	Le représentant du bureau de pays et le personnel concerné avec l'équipe d'évaluation		
Examen documentaire et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays	L'équipe d'évaluation		
Approche d'évaluation	L'équipe d'évaluation		

⁸ Pour des informations complètes sur toutes les tâches et entités responsables, voir les chapitres pertinents du [Manuel](#).



Tâches principales	Entité responsable	Produits	Durée estimée
Échantillonnage des parties prenantes et sélection des sites	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Carte des parties prenantes	
Élaboration du programme de travail de terrain	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Programme de travail sur le terrain	
Élaboration du plan de communication initial	Gestionnaire de l'évaluation et chargée de communication du CO	<i>Plan de communication (voir Manuel d'évaluation, chapitre 5)</i>	
Rédaction du rapport de conception (version 1)	L'équipe d'évaluation	Rapport de conception - version 1	
Assurance qualité du rapport de conception (version 1)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Réunion du GRE autour du rapport de conception	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Présentation PowerPoint sur le rapport de conception version 1	
Rédaction du rapport de conception (version 2)	L'équipe d'évaluation	Rapport de conception - version 2	
Rapport d'assurance qualité du rapport de conception (version 2)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Rapport de conception final	L'équipe d'évaluation	Rapport de conception final (voir Manuel d'évaluation, section 2.4.4)	
Phase de terrain			
Préparation de la logistique et autres dispositions pratiques pour la collecte de données	Gestionnaire de l'évaluation		Du 25 juin au 01 aout 2025
Collecte de données primaires aux niveaux national et infranational	L'équipe d'évaluation		
Collecte de données secondaires	L'équipe d'évaluation		
Collecte de matériel photographique	L'équipe d'évaluation	Photos (voir Manuel d'évaluation, section 3.2.5)	
Complétion de la matrice d'évaluation	L'équipe d'évaluation	Matrice d'évaluation	
Atelier d'analyse de données	L'équipe d'évaluation		



Tâches principales	Entité responsable	Produits	Durée estimée
Réunion de débriefing et consolidation du feedback ainsi obtenu	Evaluation team and CPE manager	Présentation Powerpoint	
Phase de rédaction du rapport			Environ 12 semaines
Consolidation de la matrice d'évaluation	L'équipe d'évaluation	Matrice d'évaluation	Du 02 août au 31 Octobre 2025
Rédaction du rapport CPE (version 1)	L'équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation - version 1	
Assurance qualité du rapport (version 1)	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Réunion du GRE sur le rapport CPE (version 1)	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation	Présentation Powerpoint	
Atelier de formulation des recommandations avec le GRE	L'équipe d'évaluation, gestionnaire de l'évaluation et membres du GRE	Feuille de travail de recommandations	
Rédaction du rapport CPE (version 2)	L'équipe d'évaluation	Rapport d'évaluation - version 2	
Assurance qualité de la version 2	Gestionnaire de l'évaluation et le conseiller S&E du bureau régional		
Rapport d'évaluation final	L'équipe d'évaluation	Rapport final du CPE (voir Manuel d'évaluation, section 4.5) avec présentation PowerPoint et piste d'audit	

Nota Bene: Column "Deliverables": In italics: The deliverables are the responsibility of the CO/CPE Manager; in bold: The deliverables are the responsibility of the evaluation team.

11 Gestion de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation au sein du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo, en étroite consultation avec le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale à travers la Direction Générale du Partenariat au Développement qui coordonne le programme de pays, sera responsable de la préparation et mise en œuvre de l'évaluation, ainsi que de la supervision de l'équipe d'évaluation, conformément aux directives du [Manuel](#) d'évaluation de l'UNFPA. Le gestionnaire supervise l'ensemble



du processus de l'évaluation, de la préparation à la diffusion et à la facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation. Il incombe au gestionnaire d'assurer la qualité, l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation, conformément aux directives du Bureau indépendant de l'évaluation de l'UNFPA, ainsi qu'aux normes et standards de l'UNEG et aux directives éthiques pour l'évaluation. Les tâches assignées au gestionnaire de l'évaluation sont détaillées, à toutes les étapes du processus, dans le [Manuel](#).

A chaque phase de l'évaluation, le gestionnaire aura besoin du soutien du personnel du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo. Ainsi, le personnel du bureau de pays a contribué à l'identification des questions d'évaluation et à la préparation des TdR (et des annexes). Ils contribuent également à la compilation des informations de base et de la documentation relative au programme de pays. Lors de la phase de conception et pendant la collecte des données, le personnel du bureau rencontrera l'équipe d'évaluation dans des réunions, ateliers ou interviews (individuelles ou de groupe). Le personnel du bureau fournit également un soutien au gestionnaire de l'évaluation pour la mise en place de la logistique relative aux visites des évaluateurs sur les sites et pour l'organisation d'entretiens et de discussions de groupe avec les parties prenantes aux niveaux national et infranational. Enfin, le personnel du bureau apporte sa contribution à la réponse de la direction et contribue à la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par le groupe de référence de l'évaluation (GRE), composé de: personnel concerné de l'UNFPA du bureau de pays en République du Congo, personnel du WCARO, de représentants du gouvernement national en République du Congo, de partenaires de mise en œuvre, ainsi que d'autres parties prenantes clés, y compris les organisations représentant les groupes vulnérables et marginalisés (voir [Manuel](#), section 1.4). Le GRE garantit la pertinence, la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Il fournit des informations à des étapes clés du processus d'évaluation, facilite l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information et aux informateurs et assure l'assurance qualité des produits de l'évaluation d'un point de vue technique. Les principales responsabilités du GRE sont:

- Assister le gestionnaire de l'évaluation dans l'élaboration des TdR, y compris la sélection des questions d'évaluation préliminaires
- Fournir des commentaires sur le rapport de conception
- Agir en tant qu'interface entre les évaluateurs et les principales parties prenantes de l'évaluation, et faciliter l'accès aux informateurs clés et à la documentation
- Fournir des commentaires substantiels d'un point de vue technique sur le rapport d'évaluation (version 1)
- Participer à des réunions avec l'équipe d'évaluation
- Contribuer à la diffusion des résultats de l'évaluation, au partage des connaissances et à l'apprentissage sur la base du rapport d'évaluation, y compris le suivi de la réponse de la direction.

Conformément à la [politique d'évaluation de l'UNFPA](#), le conseiller régional en S&E de **WCARO** de l'UNFPA fournit des conseils et un soutien au gestionnaire de l'évaluation à toutes les étapes du processus d'évaluation. En particulier, le S&E régional joue un rôle crucial dans l'assurance qualité des produits de l'évaluation. Cela comprend l'assurance qualité et l'approbation des TdR, la pré-qualification des consultants, l'assurance qualité et l'évaluation des rapports de conception et d'évaluation. Il/elle contribue



également à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation. Le rôle et les responsabilités du conseiller régional en S&E, à toutes les phases de l'évaluation, sont indiqués dans le Manuel.

Le Bureau d'évaluation indépendant de l'UNFPA conduit un contrôle indépendant de la qualité du rapport d'évaluation final. Le Bureau publie également le rapport d'évaluation, la fiche de contrôle qualité (EQA) et la réponse de la direction dans la base de [données des évaluations de l'UNFPA](#).

12 Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluateurs externes indépendants, composée de: (i) un/une chef/fe d'équipe ayant la responsabilité globale de la réalisation de l'exercice d'évaluation, et (ii) des membres d'équipe qui fourniront une expertise technique dans les domaines thématiques relatifs au mandat de l'UNFPA (SDSR; adolescents et jeunes; égalité des sexes et autonomisation des femmes; et dynamique des populations). Dans le cadre des efforts de l'UNFPA pour renforcer les capacités nationales d'évaluation, l'équipe d'évaluation comprendra également un/e jeune évaluateur/rice émergent/e qui fournira un soutien à l'équipe d'évaluation tout au long du processus d'évaluation. Au-delà de sa responsabilité principale dans la conception de la méthodologie et coordination de l'équipe d'évaluation, le/la chef/fe d'équipe assumera aussi le rôle d'expert technique pour un des domaines thématiques dans le cadre du 6^{ème} programme de pays de l'UNFPA Congo.

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation sera recruté sur le plan international ou régional, tandis que les membres d'équipe y compris le/la jeune évaluateur/rice émergent seront recrutés localement pour assurer une connaissance adéquate du contexte national. Enfin, l'équipe d'évaluation doit avoir le niveau de connaissances requis pour mener des évaluations axées sur les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité de genre et être capable de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et dans un environnement multiculturel.

12.1. Rôles et responsabilités de l'équipe d'évaluation

Chef/fe de l'équipe d'évaluation, Expert en matière de dynamique des populations

Le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation assumera la responsabilité générale de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. Il/elle fournira une expertise sur les questions de population et développement, telles que le recensement, le vieillissement de la population, la migration, le dividende démographique et les systèmes statistiques nationaux. Il/elle sera responsable de la production et de la soumission, dans les délais impartis, de tous les produits, conformément aux TdR. Il/elle dirigera et coordonnera le travail de l'équipe d'évaluation et garantira la qualité des produits de l'évaluation à toutes les étapes du processus. Le gestionnaire de l'évaluation fournira des orientations à l'équipe d'évaluation concernant l'élaboration du rapport de conception, notamment : l'approche méthodologique, le plan de travail et la préparation de la phase de terrain. Il/elle dirigera la rédaction et présentation du rapport de conception et du rapport d'évaluation (provisoire et final) et jouera un rôle de premier plan dans les réunions avec le groupe de référence de l'évaluation et le bureau de pays. Le/la chef/fe d'équipe sera également responsable de la communication avec le gestionnaire de l'évaluation. Au-delà de ses responsabilités en tant que chef/fe



d'équipe, il/elle sera aussi un expert technique responsable d'un des domaines thématiques du programme de pays décrits ci-dessous.

Membre de l'équipe d'évaluation: Expert en matière de SSR y compris les adolescent (e)s et jeunes

L'expert en matière de SSR fournira une expertise sur les services intégrés de santé sexuelle et reproductive, le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, et la planification familiale. Il/elle fournira également une expertise en rapport avec les services de SDRS adaptés aux adolescents et jeunes, l'éducation complète à la sexualité, les grossesses chez les adolescent (e)s, l'accès aux contraceptifs, le leadership et la participation des jeunes. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA Congo et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Membre de l'équipe d'évaluation: Expert en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes et du contexte humanitaire

L'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes fournira une expertise sur les droits humains des femmes et des filles, en particulier les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes et des filles, l'engagement des hommes et des garçons, ainsi que la VBG et les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces, forcés et le contexte humanitaire. Il/elle contribuera à la conception méthodologique de l'évaluation et participera aux travaux de collecte et d'analyse des données, avec la responsabilité spécifique pour les parties des produits de l'évaluation correspondants à son domaine d'expertise thématique. Il/elle fournira une contribution de fond tout au long du processus d'évaluation, notamment en contribuant à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation, du plan de travail de l'évaluation et du programme pour la phase de terrain, et en participant à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA en République du Congo et le groupe de référence de l'évaluation. Il/elle entreprendra une revue documentaire et conduira des entretiens et des discussions de groupe avec les parties prenantes, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation.

Il/elle contribuera aux CPE qui incluent un volet humanitaire. Il/elle participera et contribuera à toutes les phases de l'EPC et aidera le chef de l'équipe d'évaluation et les membres à élaborer la méthodologie, la matrice et les questions d'évaluation, la collecte de données et tout autre effort requis. Le rôle de ce profil est principalement de fournir une expertise sur l'évaluation des actions humanitaires, en intégrant les orientations et normes mondiales pour l'évaluation de l'action humanitaire dans le processus du CPE, et en mettant en évidence les défis possibles (et les solutions) pour l'évaluation des réponses humanitaires complexes. Il/elle doit avoir des connaissances sur les évaluations ainsi que sur la réforme et l'architecture du secteur humanitaire.



Membre de l'équipe d'évaluation : Jeune évaluateur/trice émergent/e

Le/la jeune évaluateur/trice émergent/e contribuera à toutes les phases du processus de l'évaluation de programme de pays. Il/elle soutiendra le/la chef/fe et les membres de l'équipe d'évaluation pour le développement de la méthodologie d'évaluation, l'examen et l'affinement de la théorie du changement du programme de pays, la finalisation des questions d'évaluation et l'élaboration de la matrice d'évaluation, des méthodes et outils de collecte de données, et des indicateurs. Le/la jeune évaluateur/trice émergent/e participera également à la collecte de données (visites de sites, entretiens, discussions de groupe et revue documentaire) et contribuera à l'analyse des données et à la rédaction du rapport d'évaluation, comme convenu avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation. En outre, il/elle fournira un soutien administratif tout au long du processus d'évaluation et participera à des réunions avec le gestionnaire de l'évaluation, le personnel du bureau de pays de l'UNFPA [nom du pays] et le groupe de référence de l'évaluation.

Les modalités de la participation des membres de l'équipe d'évaluation y compris celle du/de la jeune évaluateur/trice émergent(e)] au processus d'évaluation, leurs responsabilités lors de la collecte et de l'analyse des données, la nature de leurs contributions respectives pour la rédaction du rapport de conception et du rapport d'évaluation provisoire et final seront établis avec le/la chef/fe de l'équipe d'évaluation et ces tâches seront accomplies sous son/sa supervision.

12.2. Qualifications et expérience de l'équipe d'évaluation

Chef/fe d'équipe

Les compétences, aptitudes et expérience du/de la chef/fe de l'équipe d'évaluation devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, sciences sociales, démographie ou études de population, statistiques, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 10 ans d'expérience dans la conduite ou la gestion d'évaluations dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.
- Une vaste expérience dans la conduite d'évaluations complexes, notamment celles commanditées par les organismes des Nations Unies et/ou autres organisations internationales et ONG.
- **Une expertise confirmée dans un des domaines thématiques du programme de pays couverts par l'évaluation (voir profils d'experts ci-dessous).**
- Une connaissance approfondie des évaluations à base sur la théorie du changement et une maîtrise des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une capacité à maintenir un niveau élevé de qualité des évaluations conformément aux normes définies par l'UNFPA et l'UNEG.
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes humanitaires, ainsi que de l'architecture humanitaire internationale et des mécanismes de coordination.



- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Excellentes compétences pour diriger et coordonner le travail de l'équipe d'évaluation et capacité à partager compétences et connaissances techniques en matière d'évaluation.
- Capacité à encadrer le travail d'un/e jeune évaluateur/rice émergent/e, à créer un environnement propice à son/sa participation effective au travail de l'équipe d'évaluation, et à apporter la supervision et l'appui nécessaires au renforcement de ses capacités.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.
- Excellente capacité à analyser et synthétiser de grands volumes de données et d'informations provenant de sources diverses.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national de la République du Congo.
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.

Expert SDR

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de SDR devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en santé publique, médecine, financement et économie de la santé, épidémiologie, biostatistiques, sciences sociales ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.
- Connaissance approfondie de la SDR, y compris le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, la santé maternelle, et la planification familiale
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes, ainsi que l'architecture humanitaire internationale et les mécanismes de coordination].
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national de la République du Congo.



- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.

Expert égalité des sexes et autonomisation des femmes

Les compétences, aptitudes et expérience de l'expert en matière de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes devraient inclure :

- Un diplôme universitaire de troisième cycle en études de femmes/genre, droits de l'homme, sciences sociales, études du développement ou tout autre domaine connexe.
- 5-7 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations, revues, analyses, études de recherche ou dans le travail de S&E dans le domaine du développement international et/ou d'aide humanitaire.
- Connaissance approfondie en matière de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, de la VBG et autres pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés, ainsi que des questions relatives à la masculinité, aux relations genre et sexualité.
- Bonne connaissance des stratégies, politiques et cadres humanitaires, du droit international humanitaire et des principes humanitaires, ainsi que de l'architecture humanitaire internationale et des mécanismes de coordination.
- Aptitude à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation, y compris la confidentialité et à veiller à ce qu'il n'y ait aucun effet préjudiciable (principe de l'innocuité).
- Capacité à intégrer les problématiques relatives aux droits de l'homme et au genre dans toutes les phases du processus d'évaluation.
- Bonne connaissance des approches et méthodologie d'évaluation et capacité démontrée à appliquer les méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire des experts.
- Excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et de communication (écrite et orale).
- Expérience de travail dans, ou bonne connaissance de la région et du contexte de développement national de la République du Congo.
- Familiarité avec les mandats et les activités de l'UNFPA ou autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.

Jeune évaluateur/rice émergent/e

Le/la jeune évaluateur/rice émergent/e devra être âgé/e de 35 ans révolus au plus et ses compétences, aptitudes et expérience devraient inclure :

- Un diplôme d'études supérieures (BAC+3) en santé publique, démographie ou études de population, sciences sociales, statistiques, études de développement ou tout autre domaine connexe.
- Une certification en évaluation ou qualification équivalente.



- Moins de 5 ans d'expérience professionnelle en suivi et évaluation, ou en sciences sociales dans le domaine du développement international ;
- Excellentes capacités d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes.
- Capacité démontrée à travailler en équipe.
- Bonnes capacités d'organisation, de communication et de rédaction.
- Bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils de visualisation des données.
- Une bonne connaissance du mandat et des activités de l'UNFPA ou d'autres organisations des Nations Unies serait un avantage.
- Volonté de progresser professionnellement et à devenir un évaluateur compétent
- Excellente maîtrise de la langue écrite et orale.

13 Budget et modalités de paiement

Les évaluateurs y compris le/la jeune évaluateur/trice émergent/e) recevront un forfait journalier calculé sur la base de leurs qualifications et expérience, suivant le barème de l'UNFPA.

Les paiements seront effectués comme indiqué ci-dessous :

À l'approbation du rapport de conception	20%
À la remise d'un rapport d'évaluation provisoire de qualité satisfaisante	40%
À l'approbation du rapport d'évaluation final et de la présentation PowerPoint des résultats de l'évaluation	40%

En plus des forfaits journaliers, les évaluateurs recevront une indemnité journalière de subsistance (IJS) conformément aux dispositions de la directive relative aux missions de l'UNFPA, et sur la base des taux applicables de l'IJS des Nations Unies pour le lieu de mission. Les frais de voyage seront réglés séparément.

La répartition provisoire des jours du travail au sein de l'équipe d'évaluation sera la suivante :

	Chef/fe d'équipe	Experts thématiques	Jeune évaluateur/rice émergent/e
Phase de conception	10-15	6-10	3-5
Phase de terrain	23	21	22
Phase de rédaction du rapport	20-25	10-16	5-9
Phase de diffusion et de facilitation de l'utilisation des résultats de l'évaluation	2	1	2
TOTAL (jours)	55-65	38-48	30-35



Veillez noter que les nombres de jours mentionnés dans le tableau sont indicatifs. La distribution finale du volume du travail et du nombre de jours correspondant pour chaque consultant, sera proposée par l'équipe d'évaluation dans le rapport de conception et sera soumise à l'approbation du gestionnaire de l'évaluation.



Bibliographie et ressources

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué:

Les documents suivants seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation dès le recrutement effectué:

Documents de l'UNFPA

1. Plan stratégique de l'UNFPA (2014-2017) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/resources/strategic-plan-2014-2017>
2. Plan stratégique de l'UNFPA (2018-2021) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/strategic-plan-2018-2021>
3. Plan stratégique de l'UNFPA (2022-2025) (y compris les annexes)
<https://www.unfpa.org/unfpa-strategic-plan-2022-2025-dpfpa20218>
4. Politique d'évaluation de l'UNFPA (2019)
<https://www.unfpa.org/admin-resource/unfpa-evaluation-policy-2019>
5. Manuel d'évaluation: Comment concevoir et effectuer une évaluation de programme de pays à l'UNFPA (2019) (en anglais)
<https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>
6. Évaluations centralisées pertinentes effectuées par le Bureau de l'évaluation de l'UNFPA [listez toutes les évaluations individuellement et fournissez le lien hypertexte direct vers chaque rapport] - disponibles à: <https://www.unfpa.org/evaluation>

Stratégies, politiques et plans d'action nationaux du Congo

7. Plan national de développement
8. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et/ou Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement durable (UNSDCF)
9. Listez les stratégies et politiques nationales pertinentes pour chaque domaine thématique du programme de pays

Documents de programmation du bureau de pays Congo de l'UNFPA

10. 6ème Programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et la République du Congo 2020-2026
11. Analyse/bilan commun de pays des Nations Unies (BCP)
12. Plans annuels du travail du bureau de pays 2020, 2021, 2022, 2023, 2024
13. Documents conjoints du programme
14. Rapports sur les ressources de base et les autres ressources
15. Plan du bureau de pays pour la mobilisation des ressources

Documents de S&E de l'UNFPA Congo

16. Plan de Suivi et Evaluation du 6^{ème} CPD Congo 2020-2026
17. Plans et rapports annuels sur les résultats du bureau de pays (SIS/MyResults)



18. Rapports de suivi trimestriels du bureau de pays (SIS/MyResults)

19. Évaluation du 4^{ème} programme Congo UNFPA 2009-2013 disponible à:

<https://web2.unfpa.org/public/about/oversight/evaluations/>

Autres documents

20. Plans annuels du travail des partenaires de mise-en-œuvre et rapports de progrès trimestriels des partenaires de mise-en-œuvre

21. Evaluations de la capacité financière et de gestion des partenaires de mise-en-œuvre (« *Implementing partner assessments* »)

22. Rapports d'audit et rapports visites de terrain

23. Ordres du jour et procès-verbaux des réunions des groupes de travail conjoints des Nations Unies

24. Rapports pour les bailleurs des projets du bureau de pays Congo de l'UNFPA

25. Rapport National sur l'Etat de la Population en République du Congo, Edition, 2023.

15. Annexes

A	Théorie du changement
B	Cartographie des parties prenantes (sera fourni aux consultants sous contrat)
C	Feuille Excel sur l'analyse des interventions de l'UNFPA (sera fourni aux consultants sous contrat)
D	Plan de travail provisoire d'évaluation

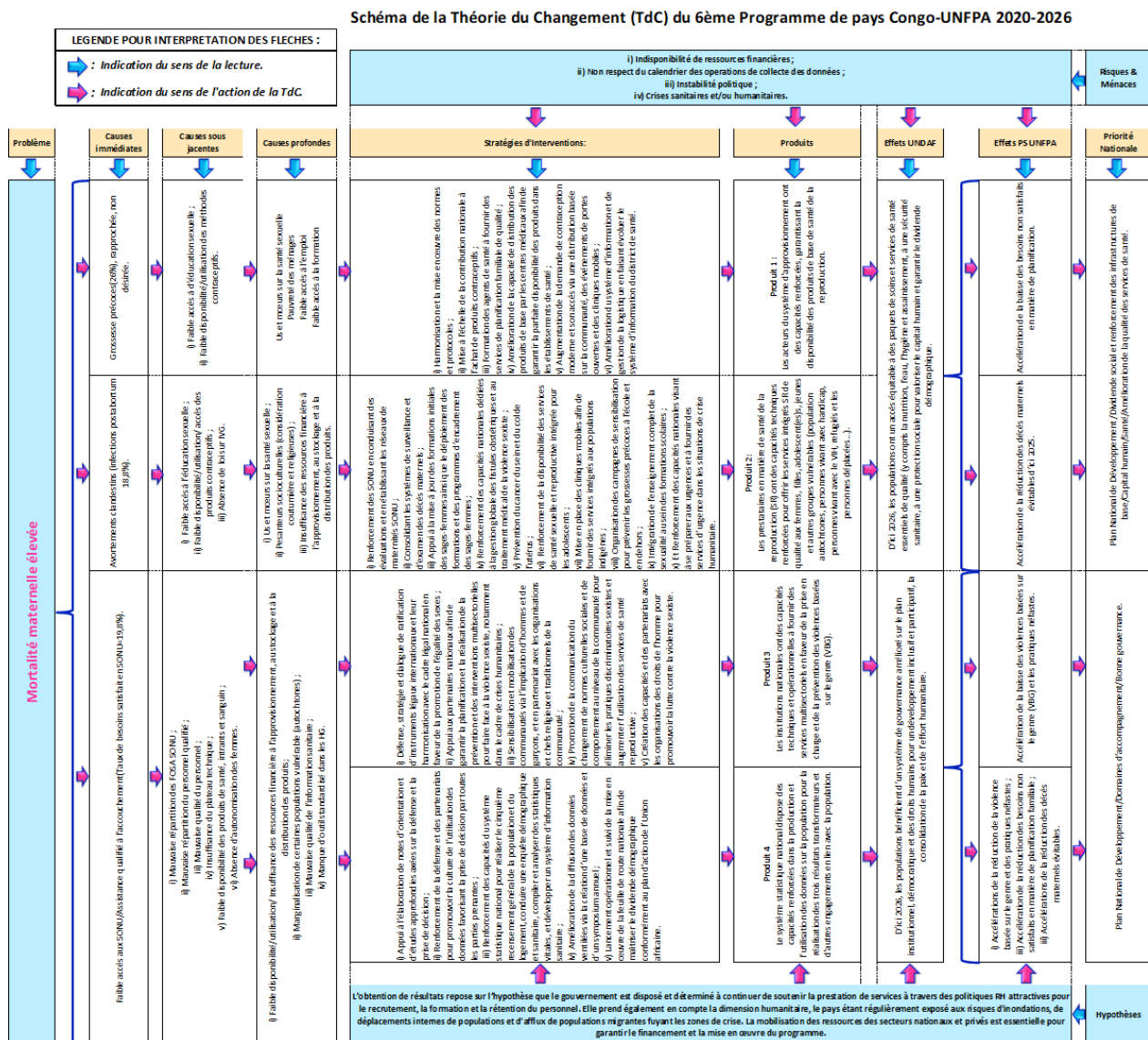


Annexe A

Théorie du changement

Le 6ème programme de coopération entre la République du Congo et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) s'est engagé à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle grâce à un accès et à une utilisation accrue des services sexuels et reproductifs pour la population du Congo, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux adolescents, à la communauté autochtone, aux personnes vivant avec handicap, aux personnes vivant avec le VIH/sida et les mères jeunes et adolescentes.

La théorie du changement en lien avec cet engagement est représentée dans le schéma suivant :





En 2022, le programme a été aligné aux documents stratégiques nationaux (programme national de développement) et organisationnels (UNDAF et plan stratégique de l'UNFPA). Le nombre de résultats de niveau produit est resté le même mais certains produits et indicateurs ont été reformulés et les cibles revues pour tenir compte des priorités actuelles et du temps restant (Cf Matrice CPD révisée).



Annexe D : Plan de travail de l'évaluation

	Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre							
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
Phase de conception																																																
Réunion d'accueil avec l'équipe d'évaluation											x																																					
Réunion d'orientation avec le personnel du bureau de pays												x																																				
Examen documentaire et entretiens préliminaires, principalement avec le personnel du bureau de pays											x	x																																				
Élaboration du plan de communication initial													x	x																																		
Rédaction du rapport de conception (version 1)													x	x																																		
Assurance qualité du rapport de conception (version 1)														x					x																													
Réunion du GRE autour du rapport de conception															x																																	

